



Déclaration liminaire au Comité Technique Local du 2 mars 2017 de la Dr Paca.

L'ordre du jour de ce CTL consiste en la validation du CR du CTL du 30/11/2016 et en l'examen du Document Unique d' Evaluation des Risques Professionnels/ Programme Annuel de Prévention (DUERP/PAP 2016 2017)

Avant d'aborder ces 2 sujets il convient conformément à l'article 20 du règlement intérieur du CTL d'approuver les PV (= comptes rendus) des réunions précédentes .

Or, à ce jour, et malgré nos interpellations récurrentes , les PV des CTL du 10 mars et du 27 septembre 2016 n'ont toujours pas été soumis aux votes pour approbation en CTL, préalablement à leur publication.

Mr Redor, Président de ce CTL, qui êtes en charge au titre de l'article 12 du règlement intérieur du CTL « *de diriger les débats et de faire procéder aux votes* », ne pouvez persister à priver les agents de notre direction d' informations officielles quant aux débats tenus dans le cadre de cette instance.

Deux questions se posent alors :

- Les autres élus en CTL vous ont ils transmis leur contribution sur les 2 CR en attente de validation ?

R : Non, pas à ma connaissance

- Comptez vous mettre en œuvre les prérogatives que vous octroie cet article 12 pour débloquer la situation et qu'enfin les CR soient publiés ?

R : Je n'ai aucun pouvoir pour intervenir sur cette situation

Sur le 2 ème et dernier sujet à l'ordre de ce jour, il semble également indispensable de **procéder de façon ordonnée**. Aussi, avant d'examiner le DUERP 2016/2017 et pour avancer sur un mode constructif, nous ne pouvons faire l'économie d' un bilan sur le PAP précédent (2015 /2016) dont certaines mesures envisagées se sont avérées inadaptées ou sans effet :

- Il avait été décidé en CTL du 19 février 2015 qu' un courrier serait adressé aux autorités pour solliciter la pose d'arceaux et ainsi repousser le stationnement gênant des véhicules et des poubelles. Cette mesure qui visait à améliorer la visibilité des conducteurs sortant du garage de VD et donc à réduire considérablement le risque d'accident a-t-elle généré une action de votre part car à ce jour le problème reste entier ? Et proposer aux agents de VD d'aller se garer sur le parking de Menpenti n'est pas une solution efficace ni durable dans la mesure où ce dernier est souvent saturé

R : un courrier a été fait en 2015 mais pas de réponse à ce jour

- Nous vous avons demandé en 2014, 2015 et 2016, afin de sécuriser la circulation des agents entre nos 2 sites, de solliciter la création d'un passage piétons face au 17 rue Menpenti (voir proposition N°18 CR CTL 19 février 2015), or, votre courrier du 4 octobre 2016 demande l'aménagement d'un dispositif permettant de diminuer la vitesse des automobiles aux abords du passage piétons devant le garage Renault. Ce courrier ne traduisant pas les demandes des OS et ayant rencontré un refus de la part de MPM, il conviendra de le reformuler .

R: Non car ce n'est pas à nous de proposer des solutions à MPM, la création d'un nouveau passage risquerait de générer des problèmes que nous ne maîtrisons pas

- Le manque d'hygiène dans les archivages en sous- sol bien qu' identifié en 2015 est encore constaté en 2016 .

R : pas de réponse

- Les ordinateurs spécifiques PSAR-AT réclamés depuis 5 ans , maintes fois promis (*une 1ere fois, annoncé comme en arrivage en septembre 2016 : en fait d'ordinateurs plus performants les chargés d'études ont simplement bénéficié d'une carte mémoire plus puissante, et une 2de fois en janvier 2017 où le principe d'une attribution de 4 PC de configuration développeur était actée par le SGI*) mais jamais livrés . A ce jour les agents du PSAR-AT restent demandeurs de matériel à hauteur des exigences que requièrent leurs travaux.

Que sont donc devenus ces 4 PC dont la livraison était annoncée comme imminente ?

R : Dans un 1^{er} temps l'équipement de barrettes mémoire a considérablement amélioré la performance des PC et dernièrement les 4 PC dont l'attribution était actée ont fait l'objet d'un arbitrage budgétaire et ne seront pas affectés au PSAR AT... mais nous suivons le dossier

CFTC : Nous pouvons donc établir une relation entre la non affectation de PC développeur réclamés depuis 5 ans par le PSAR et l'attribution d'office de 4 PC développeur au Sina

R : on peut

Nous vous remercions de dédier ce CTL au sujet du DUERP PAP 2016/2017 comme nous vous l'avions demandé dans notre liminaire du 30 novembre 2016.

A sa lecture nous constatons combien cet exercice s'avère nécessaire pour la préservation de la santé de l'ensemble de nos collègues.

Si (218) risques ont été identifiés , nous ne pouvons que déplorer que seuls (33) d'entre eux fassent l'objet d'un PAP et que (78) ne fassent l'objet d'aucune mesure de prévention, ni actuelle ni à venir.

Mais nous sommes ici réunis, pour ensemble, y remédier.

Force est de constater que les risques liés au manque d'hygiène (6) restent omniprésents malgré la prise de certaines mesures .

La sécurité (6) est également une inquiétude pour les agents qui subissent des nuisances externes (bruits de la rue, odeurs d'échappement, fientes de pigeons ,accès facilité dans nos locaux) ou sont exposés à des risques dans l'exercice de leurs fonctions (remplacement de cartouches d'encre, accès des agents SAR à des espaces sales) .

Le constat de matériels vieillissant (6) est patent en ce qui concerne les fauteuils ou les liaisons informatiques entre les 2 sites de même que le matériel sous calibré dont doivent se satisfaire les agents du PSAR .

L'organisation du travail (12) reste un point de vigilance pour la DEM mais aussi pour l'ensemble du personnel encadrant, régulièrement chargé de nouvelles tâches administratives chronophages .

Les Risques Psycho Sociaux (16) sont les plus cités et essentiellement évoqués par des agents du Sina, de Sirène et du SED, les managers de proximité et certains enquêteurs . Les RPS sont certes identifiés au sein des services mais devront aussi être évoqués individuellement, dans la confidentialité, avec l'assistance du Médecin de Prévention .

Enfin nous vous demandons de :

- mettre à l'ordre du jour d'un prochain CTL, le bilan social 2016 de notre Dr

R : quand j'en disposerai

- prévoir une sensibilisation des agents à la diversité et à l'égalité, lors de la réunion annuelle du personnel

R : oui mais il nous faut un intervenant compétent pour une info d'1 heure maxi

Les élus CFTC en CTL Paca

Stéphan Fesquet

Jean Noel Pauly

Gisèle Lahi

Irène Naudy-Fesquet

Compte-rendu du Comité Technique Local

du 2 mars 2017 de la Dr Paca.

PARTICIPANTS :

Administration : P. Redor, F. Capelle, I. Gauchenot, A. Gautier, S. Richard, V Sainte Rose Vénézia.

CGT-SUD-FO : C. Betti, M. Danion, P. Lamberti, C. Piccolo-Cahuzac

CFTC : S. Fesquet, J.N. Pauly

2. Désignation du secrétaire adjoint de séance

Ce n'est qu'en fin de séance que les élus CFTC invitent le Président du CTL à respecter le protocole (art 14 du RI) et désigner un secrétaire adjoint de séance . Martine Danion (CGT-SUD-FO) est déclarée assurer cette fonction

3. Approbation des procès verbaux précédents

Le procès verbal de la réunion du 30 novembre 2016 est validé.

L'administration attend le retour des remarques des élus CGT-SUD-FO aux propositions des PV pour les CTL des 10 mars et 27 septembre 2016.

4. DUERP – PAP 2016 - 2017

Dans un premier temps, le Directeur présente une synthèse des PAP :

- 2015 : vingt-huit actions ont été retenues dont la moitié pour des risques de niveaux B. Toutes les actions prévues ont été réalisées sauf une toujours en cours (nettoyage des salles archives du bâtiment Vincent Delpuech)
- 2016 : 33 actions sont retenues dont 6 pour des risques de niveau B. Il est à noter que le DUERP 2016 recense 214 risques, chiffre en forte hausse par rapport à l'an dernier (110 risques). A plus des deux tiers, la hausse s'explique par les risques perçus en liaison avec des situations matérielles ou physiques, en raison principalement d'une multiplication de dysfonctionnements rencontrés en 2016.

Les élus CGT-SUD-FO demandent des explications sur la diminution du nombre de RPS au profit de celui des risques physiques.

Le Directeur précise que le recueil est effectué en déroulant l'exhaustivité de la grille auprès des agents, et que l'expérience montre que les agents ne retiennent pas leur expression, quel que soit l'item.

[Les élus CFTC souhaiteraient connaître les actions qui ont été menées pour mieux sécuriser la traversée des piétons rue Menpenti et les sorties des parkings de Menpenti et Delpuech.](#)

Le Directeur s'engage à transmettre les copies des lettres qui ont été adressées aux Mairies dans le cadre de la demande de sécurisation des sorties des parkings. En ce qui concerne la traversée piétonne de la rue de Menpenti et dans le cadre de la préparation de ce CTL, le Directeur a envoyé la réponse de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans laquelle il est mentionné une visibilité suffisante du passage piétons, une vitesse moyenne de 22 km/h des véhicules et que par conséquent, aucun aménagement n'est prévu.

Les élus CFTC dénoncent la consigne de traverser en haut de la rue Menpenti qui implique un parcours plus long et tout autant encombré de véhicules mal stationnés et s'avère ainsi inefficace.

En l'absence de courriers conformes à leurs demandes, les élus CFTC communiqueront les coordonnées de correspondants locaux sur les mairies du 6ème et 10ème afin que le SAR reformule ses courriers de création d'un passage piétons face au N° 17 Menpenti.

(NDLR post CTL: les élus CFTC ont communiqué au SAR les coordonnées des DGS 6/8ème et 9/10ème arrondissements)

Les élus CGT-SUD-FO soulignent qu'une seule action liée au risque de glissade est mentionnée dans le PAP concernant les encadrants alors que pour ces derniers, des risques liés à la surcharge de travail sont répertoriés dans le DUERP.

Le Directeur informe les élus qu'une restitution du DUERP a été faite aux encadrants avec un échange sur l'équilibre charges / ressources. Diverses propositions ont été faites et il a été retenu de mettre en place des réunions régulières basées sur des informations remontantes. Cette méthode de travail, qui permettra à l'encadrement intermédiaire de s'exprimer régulièrement, va donner lieu à une mise à jour du PAP qui prendra mieux en compte les informations du DUERP.

Les élus CGT-SUD-FO estiment que les mesures de prévention envisagées dans le PAP relatives au sentiment d'insécurité rencontré par certains agents du SINA (ligne 338) sont inadaptées.

Le Directeur précise que les mesures de prévention envisagées ont pour but au moins de diminuer les risques.

Les élus CGT-SUD-FO ont rappelé, dans leur déclaration liminaire, les risques liés à la fatigue visuelle liée au travail sur écran. À ce titre, ils demandent la prise en compte de ces risques.

Le Directeur répond qu'un rappel sera fait aux agents sur les recommandations en la matière par le biais d'informations sur notre Intranet et par l'organisation d'une séance de communication interne.

Les élus CFTC rappellent qu'ils sont en attente d'informations sur la dotation d'équipements informatiques plus performants pour le PSAR cependant que le Sina s'est vu attribué, d'office, des PC développeurs.

Le Directeur indique que l'ajout d'une barrette mémoire a permis d'obtenir une configuration plus performante des postes. Le Directeur précise que les arbitrages budgétaires du SGI de la fin d'année 2016 n'ont pas permis l'attribution de postes plus performants dans l'immédiat.

(NDLR post CTL : Renseignements pris par les élus CFTC auprès du chef de Département de la production et de l'infrastructure informatiques , les PC développeurs à destination du PSAR AT sont bien commandés et en attente de livraison)

Les élus CGT-SUD-FO ont souhaité obtenir des informations sur l'attribution d'un deuxième écran pour les unités de production.

Le Chef de SES répond que la dotation d'un deuxième écran pour l'équipe Sirène est prévu pour 2017 mais n'a pas d'information sur ce sujet pour l'équipe de la Démographie.

Les élus CGT-SUD-FO demandent à ce que l'évolution du poste de travail consécutif à l'ajout d'un deuxième écran face l'objet d'une vigilance en termes d'ergonomie.

Le Chef de SES a pris en compte cette demande par des échanges entre les agents, le chef de division et l'unité informatique.

Les élus CFTC demandent à ce que tous les agents exposés à des agents chimiques (mopieurs) ou salissants (logistique/archives) disposent d'équipements de protection adaptés.

Les élus CGT-SUD-FO signalent des termes inadaptés dans certaines descriptions de situation d'exposition d'une unité du SES.

Le Directeur s'engage à les modifier.

Les élus CFTC demandent une réfection des bureaux M113 et M115 suite aux problèmes d'infiltrations.

Le chef de SAR répond que les joints extérieurs ont été refaits, les fuites semblent a priori réduites, la rénovation intérieure peut donc être envisagée

Concernant le recueil des risques relatifs à une unité du SINA, les élus CGT-SUD-FO demandent à ce que le compte rendu soit transmis à l'ensemble des agents de cette unité pour validation.

Le Directeur indique que cette validation sera effectuée et prise en compte pour le DUERP et PAP définitifs.

Les élus CGT-SUD-FO souhaitent avoir des informations sur les répercussions de la mise en place des projets PILOT et OFFIL sur les agents.

En ce qui concerne le projet PILOT, le chef de SAR précise qu'il n'existe pas d'administrateur local de l'application, contrairement à SOFT. Ce poste sera donc supprimé au 1^{er} septembre. Le projet OFFIL, pour la partie déplacements, sera mis en place à la DR à la fin du premier semestre, selon le calendrier annoncé par le DAFPTM. A cette date, les agents transmettront, directement au site de gestion financière, leurs demandes d'ordre de mission et leurs états de frais. Par conséquent, les postes de l'unité « Déplacements-Contrôle de gestion » seront supprimés au 1^{er} septembre.

Conformément au contenu de leur déclaration liminaire, les élus CFTC demande de prévoir une sensibilisation des agents à la diversité et à l'égalité lors de la réunion annuelle du personnel ainsi que l'examen lors d'un prochain CTL du bilan social 2016.

Le Directeur répond favorablement à la 1^{ère} demande sous réserve de trouver un conférencier en mesure de traiter le sujet d'une façon adaptée à l'esprit de la réunion annuelle du personnel de la DR.

Sur le 2^d sujet, « *je mettrai le bilan social à l'ordre du jour... lorsque j'en disposerai* »

Le Directeur clôture la réunion en précisant que le DUERP et le PAP de la DR seront présentés au CHSCT du mois de juin.

Les élus CFTC en CTL Paca

